

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23	L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH. <b>Absents :</b> Ernest FRANCO, Christophe CUOQ, Jean Marie CARRE, Christophe PINEL, Serge MICHAUT et Valérie CHANUT <b>Pouvoirs :</b> Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Elyane CLOP), Jean Marie CARRE (pouvoir donné à Anne Marie ISSARTIAL), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Serge MICHAUT (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU) et Valérie CHANUT (pouvoir donné à Adeline FILLOT) <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2023  
N°2023-072**

**OBJET : Décision modificative N°1**

*VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n°2023-032 en date 5/04/2022 adoptant le BP 2023  
VU la délibération n°2023-071 en date du 7/12/2023 autorisant la signature de la convention de coopération et de partenariat avec l'association des cadets de la gendarmerie nationale du Rhône*

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette décision modificative n°1 est rendue nécessaire pour terminer l'exercice comptable 2023.  
Madame le Maire explique les raisons de cette DM N°1.

**Dépenses de fonctionnement :**

Le chapitre 011 charges à caractère général est impacté par une hausse au cours du 1<sup>er</sup> semestre de certaines factures d'eau et par une insertion d'un avis de publication.

Les charges de personnel nécessitent une augmentation suite à de nombreux remplacements dans les services (maladie), à la hausse du point d'indice de 1.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, une revalorisation du points supplémentaires pour relever la rémunération des agents fonctionnaires ainsi que les agents contractuels positionnés sur les premiers échelons des grades de catégorie C.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante subit une hausse de 3 378.42€ en raison de la régularisation de la participation de la commune aux frais de restauration des élèves vourlois scolarisés à l'école Louis Querbes pour l'année 2022/2023 et au versement d'une somme de 400€ à l'association des cadets de la gendarmerie nationale du Rhône.

Le chapitre 66 charges financières doit être ajusté en raison d'un prêt révisable trimestriellement

Le chapitre 014 atténuation de produits permet d'adapter le montant reversé au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

**Recettes de fonctionnement :**

Le chapitres 013 atténuation de charges ajustement en raison de remboursements de l'assurance du personnel suite à maladie

069-216902684-20231207-2023-072-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Le chapitre 73 impôts et taxe : hausse sur 2023 de la DSC provenant de la CCVG et un reversement de la taxe additionnelle supérieure de plus de 54 000€ par rapport à la prévision.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Services	Dépenses	Recettes
011	60611-Eau et assainissement	Salle polyvalente F	4 000.00€	
	60611-Eau et assainissement	Grp scolaire F	3 000.00€	
	6237-Publication	DF Finances	1 000.00€	
012	6411-Personnel titulaire	Culture	5.000.00€	
	6413-Personnel non titulaire	Population	5.000.00€	
	6331-Versement mobilité	Ressources	1.000.00€	
	6456-Versement FNC	Multi-Accueil	12 000.00€	
	6456-Versement FNC	Aménagement	9 500.00€	
	6478-Autres charges diverses	Animation	2.500.00€	
65	6574-Subventions de fonctionnement aux associations	Associations scolaires	2 978.42€	
	6574-Subventions de fonctionnement aux associations	Associations diverses	400.00€	
66	6611-Intérêts réglés à l'échéances	Dette	850.00€	
68	6817-Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	DF Finances	151.60€	
014	739223-FPIC	DF Finances	- 9 934.00€	
023	023-Virement à la section d'investissement	DF Finances	119 470.98€	
013	6419-Remboursement sur rémunération de personnel			5 000.00€
73	73212-Dotation de solidarité communautaire			95 000.00€
	7351-Taxe sur la consommation finale de l'électricité			2 748.00€
	7381-Taxe additionnelle aux droits de mutation			54 169.00€
	<b>TOTAL</b>		<b>156 917.00€</b>	<b>156 917.00€</b>

#### Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : réajustement du chapitre en raison d'une insertion de la délibération concernant le PLU dans un journal d'annonces légales ainsi que l'étude thermographique, audit énergétique du groupe scolaire et l'audit énergétique du CEN par le SIGERLY au titre des missions CEP.

Chapitre 21 : réajustement du chapitre rendu nécessaire compte tenu de l'arpentage du bois des côtes, de l'œuvre d'art, de l'achat d'ordinateurs pour les services administratifs, d'un vidéoprojecteur pour un TBI du groupe scolaire, et autres matériels.

Chapitre 23 : réajustement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du CTM et des refacturations par la CCVG des conventions à maîtrise d'ouvrage unique 2018 des travaux rue Louis Querbes (aménagement de l'accès au collège et la rue de Verdun) et de l'élargissement de voirie chemin de la Plaine.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires ont été indispensables pour la finalisation des parkings de la zone de loisirs

Chapitre 26 : création d'une SPL (société publique locale) sur le territoire de la CCVG

Madame le Maire en expose rapidement les raisons :

- Pour maintenir le dynamisme économique sur le territoire et permettre attractivité et création d'emplois.
- Pour faciliter des opérations publiques d'aménagement avec un outil adapté, capable de porter dans la durée les études, souvent complexes, mais aussi les travaux des dites opérations.
- La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) est compétente dans de nombreux domaines susceptibles de donner lieu à des opérations d'aménagement ou de construction.

- les communes sont compétentes en matière d'opérations d'aménagement, ainsi qu'en matière de commerce ou de services dans les domaines qui ne sont pas reconnus d'intérêt communautaire.

A ce titre, les actionnaires pressentis sont les communes membres de la CCVG et la CCVG elle-même.

Prochainement, il sera demandé à la commune un versement de 10 000€ sur un montant total de 20 000€ pour un nombre total de 200 actions.

Chapitre 13 : le montant des travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire ayant été inférieur au montant prévisionnel présenté lors de nos demandes de subventions, la commune doit reverser au Conseil Départemental la somme de 16 049€.

### Recettes de fonctionnement :

Les recettes proviennent essentiellement des nouvelles notifications de subventions pour nos différents projets et de CEE pour des travaux 2020 d'éclairage public.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Services	Dépenses	Recettes
20	202-Frais de réalisation de documents d'urbanisme	PLU	2 000.00€	
	2031-Frais d'étude	Grp scolaire bât	2 200.00€	
	2031-Frais d'étude	CEN	1 600.00€	
21	2117-Bois et Forêt	Urba	5 244.00€	
	2161-CŒuvre d'art	Améngt urbain	7 600.00€	
	2183-Matériel bureau et informatique	Adm	2 000.00€	
	2183-Matériel bureau et informatique	Ecole primaire	2 000.00€	
	2184-Mobilier de bureau	Mairie	2 651.00€	
	2188-Autres immo corporelles	Aire de jeux	6 528.00€	
23	2313-Construction	CTM	4 900.00€	
	2315-Instaln matériels et outillages techniques	Voirie	139 749.75€	
	2315-Instaln matériels et outillages techniques	Zone de loisirs (parkings)	47 537.00€	
26	261-Titres de participation	CCVG	10 000.00€	
13	1323-Département	GRP Scolaire	16 049.00€	
13	1323-Département	Parkings		35 000.00€
	1323-Département	Aire de jeux		10 000.00€
	1323-Département	Zone de loisirs		65 000.00€
	1321-Etat	Grp scolaire		15 131.40€
	1328-Autres	E public		5 456.37€
021	021-Virement de la section de fonctionnement	DF Finances		119 470.98€
	<b>TOTAL</b>		<b>250 058.75€</b>	<b>250 058.75€</b>

**Le conseil municipal,**

**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** D'adopter la décision modificative N°1 équilibrée en section de fonctionnement à 156 917.00€ et en section d'investissement à 250 058.75€

Publiée le 8/12/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire

Catherine STARON  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20231207-2023-072-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023